



## **Mobilisons-nous, le mardi 14 juin, dans l'Éducation nationale, contre un projet de Loi Travail rétrograde !**

Depuis maintenant 3 mois, **une mobilisation puissante** des salarié-e-s, jeunes, privé-e-d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s.

**Ce projet de loi, dans sa philosophie générale, est inacceptable et doit être retiré : l'inversion de la hiérarchie des normes (art. 2) donne la primauté absolue à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche : il y aura donc bientôt autant de codes du travail que d'entreprises, avec des inégalités entre les salarié-e-es d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social. D'autres aspects de la loi sont tout autant préoccupants : des accords de « développement et de maintien et de l'emploi » qui imposeront des modifications de durée et d'organisation du travail et de rémunération, défavorables aux salariés ; l'assouplissement du licenciement économique ; le référendum d'entreprise permettant de faire valider des accords minoritaires (et régressifs) ; une médecine du travail au rabais et dévoyée...**

**Les agent-e-s de la Fonction publique sont aussi concernés par ces attaques** : certaines régressions pourront être transposées dans le secteur public (qui ferait, sinon, figure de « privilégié » - refrain bien connu...), puisque **de nombreuses règles du statut de la Fonction publique sont de simples transpositions de dispositions du Code du Travail** (sur le dialogue social, le temps de travail, etc). Autant d'établissements et de circonscriptions, autant de règles différentes ? Un cauchemar !

Il est aussi de notre devoir, par solidarité, de **soutenir les salariés dans l'action depuis des semaines dans de nombreux secteurs** (raffineries, chemins de fer, déchetteries, RATP, aviation, etc.).

En outre, alors que plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi, **le gouvernement a choisi le refus du dialogue social en utilisant le 49.3. Déjà en mai 2015, il était passé en force en publiant le décret de la réforme du collège** au soir même d'une mobilisation très forte de la profession, à l'initiative d'organisations syndicales représentant 80 % de la profession. C'est donc bien le gouvernement qui porte, une fois de plus, la responsabilité des blocages.

**Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éducation, Sud Éducation de l'Essonne** appellent donc l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser pour obtenir le retrait du projet de Loi Travail et permettre que les revendications spécifiques au secteur de l'Éducation nationale soient enfin entendues (abrogation de la réforme du collège, création de postes à la hauteur des besoins, revalorisation...):

- **en organisant des heures d'information syndicales** pour poursuivre l'information sur la Loi Travail et s'engager dans l'action ;
- **en organisant sur les lieux de travail la votation citoyenne** initiée par l'intersyndicale ;
- **en faisant grève le mardi 14 juin et en participant à la grande manifestation nationale unitaire** (CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL) à Paris, où convergeront de toute la France les opposants au projet de Loi Travail

**Toutes et tous en grève le mardi 14 juin 2016  
et à la manifestation nationale unitaire à Paris  
(13h00 – Place d'Italie) !**